

La situation de concurrence fait suite à l'ouverture du marché de l'archéologie préventive en 2003 et de la fin du monopole de l'Inrap, hérité de l'Afan. C'est la conséquence des politiques libérales des gouvernements qui s'inscrivent dans des accords internationaux (comme celui de l'AGCS : accords générales du commerce et des services) qui vise au privatiser, « marchandiser » tous les secteurs d'activités humaines. Ces politiques se traduisent aujourd'hui par la privatisation, à peine camouflée, de l'Education ou de la Santé (pour ne citer qu'eux).

La CNT dénonce cette concurrence en archéologie préventive, mais ailleurs également, pas par nostalgie de la grandeur d'un institut étatique unique monopolistique, mais par refus de la marchandisation de la culture et de la science. De plus, la concurrence ne génère qu'inégalité et précarité et les victimes en seront toujours les travailleurs.

Mais, aujourd'hui, la situation est la suivante. Nous ne pouvons que constater la multiplication des opérateurs d'archéologie qu'ils soient Inrap, privé ou des collectivités territoriales. La concurrence existe entre public et privée et aussi entre public d'Etat (l'INRAP) et public de collectivité (services territoriaux). Mais rien n'est réglé !!

La précarité se généralise. Le nombre de fouille est toujours insuffisant par rapport à l'aménagement du territoire (des sites sont sacrifiés car il faut également compter sur la pression des bétonneurs sur la politique culturelle).

Il est donc urgent qu'archéologues du public et archéologues du privé luttent ensemble pour une meilleure préservation du patrimoine archéologique ainsi que l'amélioration des conditions de travail pour tous!!

Privatisation de l'Inrap ?

Après l'ouverture à la concurrence, cela n'étonnera personne que les gouvernements cherchent à privatiser l'INRAP. On a eu droit à une tentative de création d'une filiale pour les fouilles du canal Seine-Nord. La technique de la filiale a été prouvée pour la privatisation de la plus part des services publics (EDF, GDF, France Telecom, La poste, SNCF etc...). Maintenant on introduit un nouveau contrat de travail, le contrat d'opération, plus flexible, en remplacement du CDD, déjà très précaire. Cela pour diviser davantage les salariés.

Et si ce n'est pas suffisant, la RGPP qui concerne toute la fonction publique, permet de dégrader la qualité des services publics, au cas par cas, pour mieux les privatiser.

Mauvaises conditions de travail !

Cette concurrence entre employeurs se fait au détriment des archéologues. Ce sont nos patrons (Etat, départements, ville, privée, etc.) qui sont en concurrence pas les archéologues. Nous devons donc dénoncer et refuser notre cloisonnement au sein de nos structures et les interdictions, plus ou moins voilées, de nos patrons de collaborer avec d'autres collègues.

Tous les employeurs en archéologie préventive (public comme privé) utilisent la précarité, la flexibilité et obligent à une très grande et constante mobilité de la part de leurs salariés. Si aujourd'hui, les conditions de travail sont relativement semblables et correctes entre privé ou public, les exemples de l'archéologie préventive des différents pays européens nous font craindre le pire. Sauf à y opposer un rapport de force favorable aux salariés pour que les conditions de travail ne soient pas tirées vers le bas.

De plus la multiplication des structures d'embauches et de la nature de l'employeur favorise la méconnaissance de nos droits. En effet, les lois régissant les conditions de travail dans la fonction publique sont différentes de celles du code du travail s'appliquant au secteur privé. Il est à craindre que cela entraîne un non respect de conditions de travail descentes au vu du passage incessant des archéologues précaires du public au privé et inversement.

Les patrons d'archéo s'organisent, organisons la riposte !!

Nous apprenons la création d'un syndicat de patrons de l'archéologie préventive (SNPA) à l'initiative de quelques entreprises privées (<http://www.archeodunum.ch>). Si le communiqué de cette nouvelle organisation patronale se donne pour but « l'organisation de toutes manifestations ouvertes aux professionnelles ou au public », ce que personne ne peut remettre en cause, même des syndicalistes de la CNT, nous sommes plus critiques vis-à-vis de la volonté du SNPA « à étudier toutes questions professionnelles, économiques, législatives, scientifiques, techniques ou sociales intéressant la profession ». Nous ne sommes pas dupe face à la véritable finalité de ce syndicat de patrons.

De la concurrence en général

La concurrence se fait toujours sur le dos des salariés pour tirer vers le bas les salaires et les conditions de travail et la recherche de plus de profit pour ces nouveaux patrons de l'archéologie ou plus d'économie pour les entreprises d'Etat.



Le Monde est Trueelle
Bulletin des Travailleurs de l'archéologie et du patrimoine
Fédération CNT Communication Culture Spectacle
octobre 2009

La concurrence c'est l'entente des entreprises pour se partager le marché, découpage du territoire entre les différentes entreprises pour ne pas se faire concurrence, justement ! Ou encore entente pour baisser les salaires. La concurrence, c'est aussi fusion, rachat entre entreprises, fermeture, licenciements etc...Le tout sur le dos des travailleurs. Les exemples européens de l'archéologie préventive privée illustrent malheureusement trop bien nos craintes (Espagne, Grande-Bretagne... entres autres).

Il est donc temps que les salariés du privé et des collectivités locales s'organisent également, prennent contact avec des syndicats de travailleurs, pour que le rapport de force ne soit pas en leur défaveur.

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**



Les archéologues ne sont pas en concurrence, nous faisons tous le même boulot. Et si nous devons tous faire le même travail, nous devons tous lutter ensemble.

C'est pourquoi la CNT, au travers de sa fédération Communication Culture Spectacle, syndique l'ensemble des acteurs de l'archéologie qu'ils soient salariés du public comme du privé. Pour combattre les effets négatifs de la concurrence, il est essentiel de s'organiser ensemble et par solidarité lutter contre la précarité, pour l'amélioration de nos conditions de travail et défendre une archéologie de qualité.

La CNT refuse autant les entreprises privées que l'entreprise d'état. Nous défendons un véritable service d'archéologie préventive géré directement par les archéologues et au profit du public.

Les conventions collectives de l'Archéologie en Espagne : Madrid et Galice

Au mois de mai 2009, une délégation des archéologues français de la CNT-f a été invitée par des archéologues syndicalistes d'une de nos organisations soeurs espagnoles (CNT-e). Pendant 2 jours, nous avons participé à des débats sur la situation de l'archéologie préventive en Espagne et faire un parallèle avec la situation française. Nous vous retranscrivons une synthèse d'une des discussions portant sur la mise en place de conventions collectives pour l'archéologie privée en Espagne.

L'Espagne étant un Etat fédéral, la législation du Travail s'applique dans tout le pays mais les Conventions collectives ne s'appliquent que dans chaque région.

Pour ce qui concerne la Catalogne une Convention Collective a été signée entre le syndicat CCOO (*Comisiones obreras*, syndicat majoritaire) et le patronat de la branche, malgré les réserves apportées par la CNT de l'établissement CODEX, interlocuteur reconnu au niveau de l'entreprise mais pas de la branche. Il en existe aussi à Mérida et en Galice.



Mais la connivence de l'Administration avec cette organisation du secteur mène à une contre-productivité du système. De fait, le secteur est destructuré.

Par rapport à l'organisation des archéologues, il faut attendre 2007 pour que se forme le premier collectif de travailleurs. Dans les années fin 80, début 90, il y avait eu déjà une tentative pour créer une Convention collective dans un but de professionnaliser les personnels.

Madrid par AMTTA

(Association Madrilène des travailleurs de l'Archéologie - indépendante)

En 1986, une loi sur l'archéologie et votée en 1990, se met en place le « modèle » de Madrid. Il s'agit purement et simplement de se soumettre à la loi du marché : l'archéologie est alors totalement privatisée. Le financement est assuré selon la règle appliquée à l'environnement « pollueur, payeur » qui devient une obligation pour les promoteurs. La loi instaure également une Administration du Patrimoine. Mais celle-ci n'est qu'un bureau d'enregistrement et les opérations ne se font qu'au bon vouloir des aménageurs.

A partir de ce moment, on assiste à une atomisation des entreprises d'archéologie : la demande explose et les boîtes ont des difficultés à couvrir tous les postes nécessaires à l'activité. On assiste également à une prolétarianisation de l'archéologie.

Au bout de 12 ans d'expérience, les entreprises d'archéologie entretiennent des emplois extrêmement précaires. La précarité vaut aussi pour les normes de travail, la sécurité etc.

Au départ, il n'existe aucune conscience de la notion collective. Les archéologues ne revendiquent pas le minimum dans leurs conditions de travail. Il règne une peur de ne pas être repris sur les autres chantiers. Il faut attendre 1990 pour que débute une première conscience collective.

Face à l'échec de cette tentative un grand nombre de personnes ont fini par se lasser de la précarité ambiante. Dans la profession, il existe donc d'une part une génération de 45 à 60 ans assez conservateurs, valorisant l'aspect « passion » du métier. Ils sont à l'origine de la création de nombreuses entreprises dont ils ont pris la direction. Et il existe désormais une majorité de travailleurs de 30 ans environ, qui forme le gros des troupes sur les chantiers et aucune génération intermédiaire avec les premiers. Les chantiers regroupent de 30 à 40 archéologues. A partir de 2005, les conditions de travail sont devenues désastreuses. Les assemblées générales regroupaient une centaine de personnes.

Cette assemblée a formé des groupes de travail. Celui qui travaille sur le projet de Convention Collective est allé voir les divers syndicats existants. La CCOO leur a demandé d'adhérer avant toute chose. L'UGT (*Union General de los Trabajadores*) leur a confié son ignorance totale des problèmes du secteur. La CNT était à l'écoute.

Par rapport au projet de Convention, il y a eu une discussion sur chaque point. Une étude préalable des diverses Conventions existantes ou proches a été réalisée notamment celle déjà signée en Catalogne pour le secteur et celle du bâtiment. Jusqu'ici le recours à des avocats n'a pas été possible car ils ignorent les problématiques de la profession et ils sont chers.

La présentation de la 1ère ébauche de projet de convention va être présentée prochainement à un avocat pour compatibilité avec la législation du travail. Ce texte devrait servir de base de discussion ensuite avec les différentes entreprises. Le but est alors de signer des accords d'entreprises, un par un puis d'étendre les accords à tout le secteur sous forme de Convention collective.

Il existe donc plusieurs problèmes pour le moment. Tout d'abord, les travailleurs du collectif sont encore organisés sous forme associative. Des Assemblées ont lieu tous les 15 jours et les décisions se prennent à la majorité des 2/3. Les réunions ont lieu dans un local associatif.

Il existe également une association des « possesseurs d'une licence* ». En Espagne les Bac +5, passent une licence et deviennent « archéologues » pouvant diriger les opérations. Les autres de rang hiérarchique inférieur sont « techniciens ». Cette autre association fait souvent tampon entre les patrons et le collectif AMTTA.

Enfin, les patrons du secteur ne sont pas organisés entre eux, car ils n'ont pas dépassé leur rivalité dans le cadre du marché.

Enfin le « corps » des archéologues n'est pas encore bien fixé. Il conviendrait d'y faire rentrer les « spécialistes » comme les biologistes en tous genres. Les paléontologues n'ont pas voulu se joindre à ce regroupement car ils possèdent déjà leur propre convention. Enfin il faudrait chercher à étendre également la Convention dans l'Education comme dans le monde associatif qui s'occupe des parcs archéologiques.

En résumé, l'association AMTTA possède des membres qui ne sont pas forcément diplômés. Beaucoup ont plus de 20 ans d'expérience. Mais il existe une conscience de classe. En cela elle diffère de l'autre association des « possesseurs de licence ».

En mai 2008, l'association a organisé une première manifestation de 100 personnes devant la sortie du film d'Indiana Jones pour informer le public sur les conditions de précarité des personnels de l'archéologie. Il y a eu des retombées médiatiques dans la presse et à la télévision.

Aujourd'hui les entreprises craignent le pouvoir de l'association, car ils craignent les contrôles des inspecteurs du travail. Il ne faut pas négliger également la réalité des « listes noires » de travailleurs qui circulent entre patrons.

la Galice

La situation particulière de la Galice en tant que région est due à une situation politique particulière : domination du « Bloc » autonomiste sur les autres forces politiques, et extrême contrôle de l'appareil administratif régional par cette formation.

Pour le secteur de l'archéologie il existe avant l'année 2000, une extrême précarité des archéologues. On ne connaît que 2 ou 3 coopératives d'archéologues « autonomes » (on dirait « libéraux » en France). Depuis ces coopératives ont accaparé 90% du marché, mais les anciens « autonomes » sont devenus les patrons de véritables entreprises.

Par ailleurs, une foule de petites entreprises se sont formées et se partagent le reste du marché. Cela a entraîné une atomisation du secteur et une perte dans les conditions de travail. D'anciens « acquis » ont été supprimés : pauses d'un quart d'heure, travail le samedi imposé, etc.

Il s'ensuit également une rupture de générations. Aujourd'hui les professionnels sont trentenaires et sont divisés hiérarchiquement entre « manœuvres », « auxiliaires » et « possesseurs d'une licence ». La situation générale de l'« auxiliaire » est qu'il possède une grande expérience et n'a aucun diplôme. Le « possesseur d'une licence » peut l'avoir acquise soit par la filière « Art et humanités » soit par la filière « Histoire ». Dans le cadre de la future convention, ceux qui viennent de la filière « art et humanités », même s'ils sont docteurs ne pourront pas diriger d'opération.

* en français « licencié » a un autre sens

Une première tentative en 2004-2005 de signature de Convention s'était soldée par un échec. L'UGT et la CCOO ne trouvant pas de partenaires « patronaux » avec qui négocier.

Ces deux syndicats ont fini par abandonner la partie. Il existe aussi un syndicat majoritaire : la FIGA (fédération galicienne des travailleurs de l'Archéologie - même force qu'UGT et CCOO réunis). C'est un syndicat corporatif (vertical) qui cherche à affilier les « chefs » de chantier. En Galice, les nationalistes sont infiltrés dans tous les niveaux de l'Administration y compris dans celle du Patrimoine.

Après l'échec de la 1ère tentative de Convention, la FIGA s'est engagée à créer le syndicat patronal.

Le Directeur du patrimoine a été rendu responsable de la destruction d'un cromlech (cercle de menhirs néolithiques), de villes, de tumulus, choses que même le Parti Populaire (droite espagnole) n'aurait pas permises. C'est pourtant celui qui a organisé la mise en place de la FIGA. Comme un syndicat de travailleurs ne suffit pas pour signer des accords, il a fallu organiser également les patrons. Et comme le Directeur du Patrimoine est aussi le patron d'une boîte privée (pas en titre bien sûr, mais au nom de sa femme), il a fini par organiser le syndicat patronal. En Galice, on n'est pas à un paradoxe près : le siège du syndicat patronal se trouve dans les locaux du syndicat « de travailleurs » : la FIGA !! C'est dans ce contexte que s'est organisée une consultation pour mettre en place une Convention Collective du secteur de l'archéologie. Il s'agissait de mettre à bas le statut d'« esclave » ou de « volontaire » possédant la « foi ».

La FIGA a voulu inclure la Direction générale du patrimoine dans la négociation de la Convention. Celle-ci est donc « verticalisée » entre partenaires qui ont tous leur carte du « parti ». Pourtant la FIGA utilise toujours la faucille et le marteau dans son sigle, mais elle est rompue à la liquidation de la dissidence.

Dès 2006, une assemblée générale des travailleurs est convoquée pour évoquer le problème. La FIGA fait croire à une urgence de signature et prétend avoir signé la convention avant l'Assemblée générale qui n'est donc là que pour avaliser le texte. Mais il existe une méfiance de la part des travailleurs. Un groupe issu de l'A-G planche sur une proposition alternative, la CNT sur une autre. Il existe alors trois propositions. Celle de la CNT demande 1700 € de salaire pour tous (et pas seulement pour les directeurs) au titre de l'égalité des salaires. Elle propose aussi les + (les primes de transports, pénibilité, dangerosité). Elle demande l'ouverture de bourses du travail. La CNT et le groupe de l'A-G demandent des CDI alors que la FIGA demande juste une augmentation de 10 à 12% de la prime de précarité mais pas de CDI. Dans la proposition de la FIGA, il y a une exigence que les gens soient diplômés, mais elle prévoit des cours de formation pour les auxiliaires. En fait il s'agit de capter pour elle seule, l'argent donné par la région au titre de la formation des salariés.

La FIGA convoque alors une Assemblée en 2007. Comme il y a trois propositions on aurait pu s'attendre à une discussion sur chacune d'elle. Mais la FIGA demande le vote sur chaque proposition comme préalable. Comme la FIGA est majoritaire lors du vote, l'A-G s'achève au bout de 8 minutes. Comme il y a des protestations la FIGA accepte un représentant de la CGT-E dans les négociations.

Pendant près d'un an, d'octobre 2007 à septembre 2008, la FIGA disparaît et ne donne aucune nouvelle. En septembre 2008 donc, apparaît la proposition patronale de Convention ; En octobre 2008 la FIGA re-convoque une A-G. Celle-ci durera 5 minutes. C'est juste le temps que l'Assemblée, de guerre lasse, accepte la Convention plutôt que de rien avoir. La CGT-E a beau protester parce que son délégué a été expulsé des pourparlers.. on apprend alors que la CGT-E a demandé à négocier seule la Convention sans le Collectif des archéologues.



Epilogue : en 2009, la Convention est signée, mais... elle n'est pas appliquée, car entre temps le « Bloc » a perdu les élections et le contrôle de la région galicienne. La situation semble bien bloquée et les archéologues craignent le retour des années noires (96-97) où suite au 1er conflit, aucun chantier n'avait été ouvert dans la région.

La Convention n'est pas rendue publique mais on sait que :

- L'échelle hiérarchique a été augmentée par des catégories supplémentaires.

- L'idée des bourses de travail a été vidée de son contenu

- Les gens n'ont que des CDD et des salaires de misère

Seules deux primes seraient possibles...

En conclusion des deux communications le débat s'est instauré avec les camarades catalans du public.

Dans tous les cas, il apparaît que la CNT est décidée à recréer les Assemblées et recommencer un travail syndical dans chaque entreprise, notamment les plus petites, pour y arracher des avantages et les étendre ensuite à tout le secteur. Il existe malgré tout une grande méfiance des travailleurs vis-à-vis des syndicats.

L'action syndicale dans le secteur est extrêmement difficile. Récemment dans le cas d'une fouille de puits de minière néolithique près de Madrid où les conditions de sécurité étaient loin d'être respectées, un groupe d'une dizaine de travailleurs se sont levés et ont demandé l'aide des CCOO. Leur procès a été perdu et les 10 travailleurs ont été licenciés.

Il ne faut pas se laisser décourager pour autant, car les travailleurs du secteur sont dynamiques et courageux.

la situation espagnole reflète un état de morcellement des archéologues en petites unités indépendantes et concurrentes où dès l'émergence de la nécessité de l'archéologie préventive, c'est le privé qui s'est installé. Les Services de l'Etat ne jouent pas leur rôle de régulateur, quand ils ne sont pas complices du partage du gâteau en étant juges et partie comme en Galice.

Le plus inquiétant pour les archéologues français est de voir que ce morcellement en petites structures est en train de s'instaurer dans l'hexagone. Auparavant nous connaissions la situation de division entre grands corps : Université, CNRS, AFAN, Culture. désormais nous pouvons ajouter : les services territoriaux de villes, de groupements de communes, de département, et les unités privées agissant sur une ville, sur une spécificité (le Bâti), sur une période chronologique (Paléo), ou sur une micro-région (embouchure de Loire).

Pour casser les grands mouvements de grève qui ont abouti à la construction de l'INRAP, (aussi imparfait soit-il), et qui ont permis les vagues de CDIisation, on crée artificiellement la division entre les travailleurs de l'archéologie. En Ile de France, on tente de nous faire croire que les travailleurs du privé et des collectivités sont nos ennemis selon le pire credo libéral.

Faut-il vraiment choisir entre le nouveau syndicat patronal du privé et le staff des hauts fonctionnaires de l'INRAP qui ne font qu'obéir aux ordres politiques. Non, car ce sont tous nos patrons. Ils ont tous intérêt à la dé-régulation du "marché" Laissons les syndicats co-gestionnaires prétendre que les hauts fonctionnaires sont aussi des salariés à défendre (et ils le font !), bientôt ils défendront aussi les directeurs des boîtes s'ils ont un statut salarié.

A la CNT, nous savons faire le tri entre nos collègues du public et du privé et nos ennemis de classe...

OSONS LUTTER, OSONS VAINCRE !!



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE,
QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !**

**Pour recevoir les informations de la CNT sur l'archéologie et le patrimoine, abonne toi à la liste internet en écrivant à :
secteur-archeologie@cnt-f.org**

Tu travailles pour l'Inrap, le privé, des collectivités ou ailleurs, un problème, contacte la CNT.



**Confédération Nationale du Travail
CNT-CCS - Secteur Archéologie et Patrimoine
www.cnt-f.org - www.cnt-f.org/fedeccs
secteur.archeologie@cnt-f.org**

